



VOTATION COMMUNALE

du 30 novembre 2025

Référendum contre la délibération D124 du Conseil municipal de la commune d'Anières du 17 décembre 2024 ouvrant un crédit de 19 500 000 francs destiné aux travaux de construction d'un réseau de chauffage à distance comprenant le raccordement et les équipements de 39 sous-stations.

Contenu de la brochure explicative	Page (s)
Texte de la délibération	2-3
Brève synthèse	4
Les explications des Autorités communales	5-9
Les arguments du comité référendaire	10-14
Prises de position	15
Indications pour le vote	16

TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024 – No 2020-2025 D - 124

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction d'un montant total de CHF 19'500'000 TTC pour la réalisation d'un réseau de chauffage à distance comprenant le raccordement et les équipements de 39 sous-stations

Vu l'exposé des motifs ;

Vu la volonté de l'Exécutif de financer l'intégralité du projet, suite à la rétractation en 2023 et 2024 de deux partenaires financiers adjudicataires ;

Vu les estimations financières fournies par le bureau d'ingénieurs civils Solfor ;

Vu les crédits d'études votés le 14 juin 2016, le 21 février 2017, le 26 septembre 2017, le 17 novembre 2020 et le 22 juin 2021 ;

Vu les autorisations de construire DD 313743 concernant la réalisation du réseau terrestre du 17 janvier 2022 et DD 313741 pour la partie lacustre du 7 juin 2022 ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 2 décembre 2024 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
9 oui et 4 abstentions**

1. De réaliser les travaux de construction d'un réseau de chauffage à distance comprenant le raccordement et les équipements de 39 sous-stations.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de CHF 19'500'000 TTC destiné à ces travaux, auquel s'ajoutera le montant des crédits d'étude de CHF 991'000 TTC, soit un montant total de CHF 20'491'000 TTC.
3. De prendre acte qu'une subvention de CHF 178'000 sera demandée au Fonds énergie des collectivités publiques de l'Office cantonal de l'énergie.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

5. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.
6. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 19'500'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

BRÈVE SYNTHÈSE

La délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 se rapporte au projet de construction d'un chauffage à distance à Anières.

La commune d'Anières, labellisée Cité de l'Énergie, a décidé de renforcer son indépendance énergétique et d'optimiser la transition énergétique obligatoire de tout son territoire, en développant un réseau de chauffage à distance alimenté par l'eau du lac.

Le chauffage à distance, au centre du village, permet de chauffer et de rafraîchir les bâtiments, qu'ils soient anciens ou modernes, de manière optimale et durable.

Le chauffage à distance permet le changement des chaudières à gaz et à mazout de tous les bâtiments raccordés, dont l'ensemble des bâtiments publics, sans impacts visuels et sonores. Le centre villageois est ainsi préservé.

Les habitations situées en dehors du tracé ne sont pas oubliées et peuvent bénéficier des autres programmes d'accompagnement ainsi que du « Fonds communal pour la transition énergétique ».

Des économies financières sont ainsi possibles pour tous. Et les bénéfices également partagés pour tous les utilisateurs, des enfants à l'école et à la crèche, aux associations communales, aux divers utilisateurs des infrastructures et aux habitants.

Le Conseil municipal a voté majoritairement en faveur du projet.

En cas de refus, la Commune et chaque propriétaire devront organiser seuls et financer, sans mutualisation et avec moins de subventions, leur transition énergétique. Les coûts seront donc plus élevés et il n'y aura pas de participation au « Fonds communal pour la transition énergétique » destiné aux habitations situées hors du tracé du chauffage à distance.

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

OUI au chauffage à distance à Anières pour nos bâtiments publics.

Un choix visionnaire pour :

- Optimiser **la transition énergétique obligatoire des bâtiments publics** sans impacts visuels, sonores ou volumétriques au centre du village, où les contraintes sont plus nombreuses et l'esthétique du cœur du village à protéger
- **Valoriser notre meilleure ressource énergétique**
- Faciliter les changements de chaudières (avec radiateurs ou plancher chauffant) **au centre du village où la densité énergétique est particulièrement favorable**
- En contrepartie, **soutenir les changements de chaudières des bâtiments hors du tracé du chauffage à distance**, via le centime climatique
- **Permettre des économies et un coût de l'énergie stable** : des avantages qui vont augmenter avec le temps, pour les générations futures
- **Valoriser son bien immobilier, faciliter les rénovations et gagner de la place**, sans nuisances visuelles ou sonores
- **Permettre une solution autorisée de rafraîchissement**, possible pour tous les bâtiments raccordés, modernes et anciens
- **Maximiser les soutiens et subventions cantonales et fédérales**
- **Permettre à la commune, propriétaire du réseau, de concilier rentabilité économique et intérêt public** : pas de profits privés
- **Doubler les opportunités**, avec un projet d'irrigation **utile à nos agriculteurs et viticulteurs** et utile à **la préservation de notre eau potable**
- **Réduire rapidement nos émissions de CO₂** et répondre aux objectifs climatiques cantonaux à temps

Chiffres clefs (appartement témoin)	
Economies sur la facture de gaz	-14%
Economies sur l'achat d'une PAC classique (y.c. subventions)	-20%
Meilleur rendement énergétique par rapport à une PAC classique	+45%
Bâtiments publics raccordés (école, crèche, salle communale, salle des sociétés, mairie, restaurants, galerie et arcades commerciales)	100%

Anières possède une ressource locale précieuse : la chaleur du lac. Cette énergie peut chauffer et rafraîchir nos bâtiments de manière propre et durable. **Le chauffage à distance (CAD) est la meilleure solution pour le centre du village, et un levier pour la transition énergétique du reste de la commune.**

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

C'est un choix concret pour le climat, notre autonomie énergétique, notre pouvoir d'achat ainsi que pour la qualité de vie à Anières. **Ensemble, faisons d'Anières une commune unie et engagée vers l'avenir !**

Urgence climatique

A Genève, le Conseil d'Etat a déclaré l'urgence climatique en 2019, en fixant une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et la neutralité carbone d'ici 2050.

En termes d'émissions, les bâtiments et les transports sont les principaux responsables.

Il est donc essentiel pour les communes de soutenir la réduction des émissions sur leur territoire, notamment en se tournant vers des énergies renouvelables et en privilégiant les solutions les plus efficaces localement.

Une solution qui profite à tous

À Anières, la densité énergétique au centre du village, actuelle et prévisible, rend le chauffage à distance favorable, selon les recommandations fédérales.

Le chauffage à distance est un projet d'intérêt public pour tous les bâtiments à votre service : l'école, la crèche, la salle communale, la salle des sociétés, la mairie, les restaurants, la galerie et les arcades commerciales, permettant de remplacer les chaudières fossiles conformément aux exigences légales. Les logements communaux et **les logements privés situés sur le tracé auront la possibilité de se raccorder, permettant le remplacement de leur chaudière.**

Après l'appel d'offres public de 2021, le premier adjudicataire (Groupe E) s'est finalement retiré fin 2022 ne pouvant plus honorer ses engagements pris avant la crise énergétique, et le second (SIG) a été contraint de changer sa politique d'investissements entre 2021 et 2024. Dans ce contexte, **la commune a choisi l'indépendance et peut désormais concilier rentabilité et intérêt public.**

Une solution avantageuse en été comme en hiver

Le chauffage à distance permet de **valoriser notre matière première**, l'eau du lac, 100% locale.

L'eau du lac est puisée à une profondeur d'environ 37m, où elle se trouve à une température constante de 6 à 10°C. Cette eau est ensuite distribuée via des conduites enterrées vers les bâtiments dans lesquels sont installées des sous-stations où son énergie est extraite.

Dans les sous-stations, **des pompes à chaleur (PAC eau-eau) produisent la chaleur requise, avec une consommation électrique minimale.** Celle-ci peut par ailleurs être fournie par des panneaux solaires.

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

Dans les sous-stations, **des échangeurs thermiques peuvent également permettre un rafraîchissement, légal et autorisé pour tous.** Que votre logement soit ancien ou moderne, des solutions pour le rafraîchissement existent : plancher chauffant, plafond rafraîchissant ou ventilo-convecteur.

Une mutualisation des sous-stations entre différentes propriétés voisines est possible.

Un **programme communal d'accompagnement sera proposé** aux propriétaires pour mutualiser le dimensionnement et l'installation des pompes à chaleur, avec le soutien du Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP).

Des alternatives plus coûteuses et moins efficaces

Au centre du village, dans la zone 4B protégée, les alternatives étudiées sont plus compliquées à mettre en œuvre.

La **pompe à chaleur classique (PAC air-eau), qui utilise l'air extérieur, nécessite plus d'électricité ainsi qu'une unité externe encombrante.** Elle peut gêner visuellement, créer des nuisances, et voir sa durée de vie réduite par les intempéries. Par temps froid, elle consomme plus d'électricité augmentant les coûts et les risques de pénurie. Des unités externes imposantes sont nécessaires pour les grands bâtiments.

La pompe à chaleur géothermique (PAC sol-eau) qui utilise la chaleur du sous-sol nécessite du terrain et des travaux de forage ou de terrassement onéreux et plus complexes.

Une solution évolutive

Le réseau permet de raccorder tout nouveau bâtiment sur le tracé, ou toute extension en cas de densification aux abords du village.

Les travaux prévus sur une durée de 2 ans, seront conduits par zones, pour minimiser les impacts.

Un réservoir d'économies

Les prix sont stables, car la ressource est indigène et n'est pas soumise aux fluctuations des marchés du gaz ou du mazout, ni à leurs taxes croissantes. Au contraire, des subventions existent pour les énergies renouvelables. Les coûts sont ainsi plus prévisibles et les prix plus stables dans le temps.

Une étude menée par le mandataire communal pour un logement « témoin » de 145 m² estime à 2'067 CHF les coûts annuels de consommation. En comparaison, les coûts actuels du chauffage à gaz de ce logement avoisinent 2'400 chf. **Le raccordement au chauffage à distance permettrait donc une économie sur les coûts annuels de consommation estimée à 333 CHF, soit -14%.**

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

Pour ce logement « témoin » le coût unique estimé pour le droit de raccordement et l'achat de la PAC eau-eau s'élèverait à 11'364 CHF, subventions cantonales et communales déduites. Ce coût est inférieur de 20%, comparativement à la PAC air-eau.

Une offre personnalisée sera adressée à chaque propriétaire souhaitant se raccorder avant tout engagement contractuel.

Un investissement solide pour tous

Plus de 40% du coût de la chaleur sert au financement du réseau, **c'est un projet solide qui, selon le plan financier, est amorti en 40 ans.** Un « centime climatique » est également inclus dans le prix de la chaleur pour nourrir le « **Fonds communal pour la transition énergétique** » **destiné aux habitations situées hors tracé.**

La construction de la station de pompage enterrée sous le site du Débarcadère est compensée écologiquement par la création d'une roselière au service de la biodiversité, prolongeant ainsi la renaturation des quais de Cologny et de la réserve de la Pointe à la Bise.

Une double opportunité pour le village

La réalisation du chauffage à distance **pourrait permettre un projet d'irrigation** de la zone agricole soutenu par la Confédération et le Canton. Une étude est en cours avec l'appui de l'Office Cantonal de l'Eau, l'Office Cantonal de l'Agriculture et la Nature et les Services Industriels de Genève.

Cette opportunité permettrait de mutualiser les coûts des travaux, de diminuer notre consommation d'eau potable et de baisser les coûts pour l'irrigation des cultures. Un **avantage direct pour nos agriculteurs et viticulteurs.**

Un intérêt confirmé

Un nouvel appel à intérêt pour un raccordement au chauffage à distance a été envoyé à tous les propriétaires concernés suite à la séance publique du 30 janvier 2025 (voir anieres.ch).

Au total, **90% des propriétaires sont favorables à un raccordement**, seuls 2% sont défavorables et 8% disposent déjà d'une solution aux énergies renouvelables.

L'analyse du mandataire confirme que les bâtiments communaux consomment plus de la moitié (56%) de l'énergie du réseau, et que les immeubles d'habitations et regroupements de maisons consomment également une part significative (34%). Ces grands consommateurs représentent 90 % des besoins. Les 10 % restants correspondent aux logements individuels.

L'intérêt des riverains pour la fourniture de chaleur et de refroidissement via un réseau de chauffage à distance est confirmé, sous réserve bien entendu de la conclusion des contrats définitifs.

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

Construire aujourd'hui l'énergie de demain

Le chauffage à distance d'Anières est aujourd'hui **la meilleure réponse locale et durable aux défis énergétiques** de notre commune. Il permet de diminuer les émissions de CO₂ et de réduire les besoins croissants en électricité pour la production de chaleur hivernale limitant ainsi les risques de pénurie. Il permet surtout de **réduire et de stabiliser les coûts de l'énergie**, tout en offrant un meilleur confort estival et en contribuant à financer la transition énergétique des habitations hors tracé.

COMME LES BARRAGES JADIS, LE CHAUFFAGE A DISTANCE EST UN CHOIX VISIONNAIRE POUR NOTRE AVENIR.

Offrons à nos enfants un avenir respectueux de l'environnement et un centre villageois préservé

VOTONS OUI le 30 novembre

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDATAIRE

NON au chauffage à distance lacustre à Anières
Trop cher. Trop risqué. Inadapté.

- **L'investissement total** (probablement CHF 25 millions) **est démesuré pour ne chauffer que le centre du village** ; 80 % du territoire communal ne sera pas raccordé mais devra participer au financement.
- **Les coûts de construction et d'entretien sont sous-estimés, les avantages et synergies surestimés.**
- Ce type de chauffage est conçu **pour les villes denses, pas pour les villages.**
- **Les coûts de chauffage seront très élevés pour les usagers qui seront captifs d'un système centralisé** et ne pourront pas s'opposer aux hausses de prix.
- **Tous les investisseurs privés intéressés ont finalement renoncé à s'associer au projet**, faisant douter de sa viabilité financière.
- Les autorités communales ont remanié et voté le projet **dans la précipitation** pour le réaliser aux frais du contribuable, **sans clarifier le financement ni les risques financiers et sans expliquer aux usagers potentiels les nouvelles conditions de raccordement défavorables.**
- **Le bilan écologique du projet est douteux** : il émettra directement et indirectement beaucoup de CO₂ et les **nuisances seront considérables pour les habitants** du centre du village pendant au moins 3 ans.
- Après 10 ans de gros investissements et alors que les recettes fiscales ont fortement diminué, **la commune ne peut plus se permettre de telles dépenses**, devant donner la **priorité à des projets d'intérêt public** en attente depuis longtemps.
- **Des alternatives existent.** Étudions d'abord ces solutions décentralisées, moins risquées et moins chères.

Une fausse bonne idée

Utiliser une ressource naturelle locale et renouvelable pour se chauffer plutôt que de dépendre de carburants fossiles importés est une bonne idée que le comité référendaire soutient. Mais le projet soumis au vote est inadapté à notre village. Certes, il utilise l'eau du lac, mais l'air, la terre, la biomasse et le soleil sont tout aussi disponibles, exploitables à moindres frais et sans les contraintes d'un réseau captif.

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDATAIRE

Un chauffage très cher à l'investissement et à l'exploitation

Le crédit porte sur CHF 19,5 millions pour le raccordement de 39 bâtiments, auquel s'ajoutent un crédit complémentaire de CHF 2 millions pour 22 bâtiments supplémentaires et des frais d'étude de CHF 1 million.

Mais **ces montants sont sous-estimés** : la provision pour dépassements n'est que de 10 %, ce qui paraît faible pour un tel projet. Vu la mauvaise qualité des sous-sols aniérois, des surcoûts de 20 à 30 % sont possibles et renchériraient la facture de CHF 1,4 à 2,8 millions. Il faut ainsi compter avec un **investissement probable d'environ CHF 25 millions**.

Ces coûts fixes élevés devront être **assumés par les usagers du réseau via le prix de l'énergie vendue et les taxes de raccordement**. Pour rentabiliser un tel projet, il faut beaucoup de gros consommateurs d'énergie. C'est pourquoi ces réseaux de chauffage sont conçus pour les villes, où les immeubles sont hauts et rapprochés. En comparaison, **à Anières la densité énergétique est faible**.

Cela explique aussi pourquoi généralement seuls les grands immeubles sont connectés à ce système. **Le raccordement d'un bâtiment coûte à la collectivité près de CHF 100 000**, ce que la consommation énergétique d'une villa ou d'un habitat groupé ne pourra jamais rentabiliser. Or, c'est précisément ces habitations que le crédit complémentaire souhaite raccorder.

Les coûts d'entretien sont aussi sous-estimés. Les conduites lacustres sont régulièrement colonisées par la **moûle quagga** dont les larves tapissent les tuyaux jusqu'à les boucher, nécessitant un curage coûteux. À Estavayer-le-Lac, par exemple, la machine en question a coûté près de CHF 850 000 et les frais d'entretien sont estimés à CHF 25 000 par an.

Usagers captifs d'un système fragile

Les prévisions optimistes de la commune sur le **coût du kWh de chauffage** (34 ct.), doivent être prises avec retenue. Ce coût est déjà **pratiquement le double de celui annoncé en 2021** mais il sera vraisemblablement **encore plus élevé**, vu ce qui précède. Une fois raccordés, les usagers seront **captifs d'un monopole qui pourra augmenter les prix comme il l'entend**. Cela s'est déjà produit à Genève.

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDATAIRE

En outre, tout système centralisé est par nature **moins résilient que des solutions décentralisées**. En cas de graves dysfonctionnements techniques à un point névralgique du réseau, **tous les raccordements sont hors service**.

Un projet remanié et voté précipitamment

De 2017 à 2024, la commune a tenté de réaliser ce projet en partenariat avec un fournisseur d'énergie possédant l'expérience nécessaire, d'abord le Groupe E, puis les SIG. Après le retrait des SIG en mars 2024, la commune a repris le projet à son compte, en le remaniant à la hâte pour le voter en fin d'année, sans même l'expliquer aux usagers potentiels et déterminer leur intérêt¹.

Aujourd'hui, trop peu ont conscience qu'ils vont devoir **acheter à leurs frais la pompe à chaleur (PAC) ainsi que payer les frais d'électricité et d'entretien** en plus du prix de l'énergie fournie et des taxes de raccordement, dont les tarifs sont toujours inconnus. **Ces frais sont considérables** et les usagers devraient avoir la possibilité d'évaluer précisément s'ils ont intérêt à se raccorder au réseau ou à s'équiper individuellement.

De plus, la commune n'a rien communiqué sur le financement du projet ni sur un éventuel subventionnement de la construction du réseau. **Ces zones d'ombre auraient nécessité des clarifications et justifié un report du vote**, malheureusement refusé par la majorité de l'Exécutif et du Conseil municipal.

Avantages survendus et synergies illusoirs

Au-delà du chauffage, le projet aurait pour avantage le **refroidissement des bâtiments en été**. Or, cela n'est réalisable à peu de frais que dans des immeubles modernes dotés de chauffage au sol. **Pour les bâtiments anciens du centre du village qui n'en sont pas équipés, des coûts additionnels sont à prévoir**. De plus, les tarifs de la fourniture de froid sont encore inconnus et pourraient être dissuasifs.

La station de pompage pourrait servir à alimenter un **réseau d'irrigation des terres agricoles** de la rive gauche et mieux rentabiliser l'investissement. **L'idée a pourtant déjà été réfutée en 2021** par deux bureaux d'ingénieurs qui ont conclu que le prix de l'eau serait trop élevé pour les agriculteurs, vu leurs faibles besoins². L'intérêt des SIG à ce projet, qui devait être confirmé en avril 2025, se fait toujours attendre et risque fort de ne **jamais se matérialiser**.

¹ La séance d'information publique n'est intervenue que le 30 janvier 2025.

² CSD INGÉNIEURS SA & acadie sàrl, Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature, Irrigation des terres agricoles : Étude prospective préliminaire, 15.06.2021, p. 62. À la p. 50, le même rapport précise au sujet du chauffage à distance d'Anières : « a priori le projet semble difficilement viable vu la faible densité ».

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDATAIRE

Bilan écologique douteux

Certes, il y a encore trop de chaudières à mazout et à gaz à Anières, mais leur remplacement est désormais interdit. **Remplacer un chauffage fossile par une PAC pour produire la même quantité d'énergie ne sert toutefois à rien.** Les PAC consomment beaucoup d'électricité, principalement en hiver, quand la Suisse frôle souvent la pénurie et doit en importer en grande quantité des pays voisins qui la produisent majoritairement avec des énergies fossiles (nucléaire, charbon et gaz). Si on ne réduit pas la consommation d'énergie de nos bâtiments, on aura simplement délocalisé les émissions de CO₂ chez nos voisins sans endiguer le réchauffement climatique.

Il serait **préférable d'encourager l'isolation des bâtiments sur toute la commune** plutôt que de changer le chauffage seulement au centre du village. Paradoxalement, la rénovation énergétique des bâtiments ira à l'encontre des intérêts du chauffage à distance, puisqu'elle **fera baisser la consommation d'énergie sur le réseau et donc augmenter les tarifs** pour amortir les coûts fixes. Il paraît dès lors plus raisonnable de laisser chaque propriétaire choisir la solution de chauffage la plus adaptée à sa future consommation énergétique.

Des finances communales sous pression

Le 17.12.2024, le Conseil municipal a voté le crédit de construction sans clarifier le financement et sans analyse financière des risques. Pour nos autorités, Anières semble avoir suffisamment d'argent pour s'épargner cet exercice, habituel pour toute commune suisse.

Or, si Anières a bien bénéficié d'une manne financière exceptionnelle en 2014, **les investissements votés par le Conseil municipal depuis 10 ans ont dépassé les CHF 100 millions**, générant des **frais d'entretien et d'amortissement très lourds**.

Malheureusement, depuis 2024, la commune subit une **baisse considérable de ses revenus fiscaux**, l'obligeant à revoir ses priorités d'investissement. Dans ce contexte financier tendu, **il est crucial que la population aniéroise exprime clairement sa priorité : veut-elle privilégier le chauffage à distance pour le centre du village au détriment du reste ?**

Soyons clairs : les millions dépensés pour ce projet ne seront plus disponibles pour d'autres projets d'utilité publique. Pour le comité référendaire, le chauffage du centre du village est une **responsabilité avant tout privée et la commune doit concentrer ses efforts sur des projets de réel intérêt public** (sécurité, restaurant scolaire, installations sportives, etc.) que beaucoup attendent depuis déjà trop longtemps.

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE

Des alternatives durables existent

Certains veulent faire croire à la population qu'aucune alternative existe, qu'il n'y a pas de plan B et qu'elle est obligée d'accepter le projet. C'est faux. Voici quelques pistes à explorer pour tout le village :

- PAC air/eau, air/air, eau/eau décentralisées ou en micro-réseaux de proximité ;
- géothermie de surface ou d'eaux souterraines ;
- biomasse moderne pour les bâtiments collectifs avec filtres fins ;
- photovoltaïque généralisé avec ballons de stockage.

Le chauffage à distance n'est pas une mauvaise idée, mais ce projet est inadapté à Anières. Le 30 novembre, votons NON !

PRISES DE POSITION

Acceptez-vous la délibération D124 du Conseil municipal de la commune d'Anières du mardi 17 décembre 2024 ouvrant un crédit de 19 500 000 francs destiné aux travaux de construction d'un réseau de chauffage à distance comprenant le raccordement et les équipements de 39 sous-stations ?

PLR Les Libéraux-Radicaux	NON
Ensemble pour Anières	OUI
Plus Que Jamais Aniérois	NON
Assemblage Le Centre-PVL	OUI
Comité référendaire contre le crédit de 19 500 000 francs destiné à la construction d'un réseau de chauffage à distance	NON
20 millions pour chauffer 20% du territoire! Combien pour 100%?	NON
CAD'Avenir	OUI
Collectif Stop CAD	NON
Des habitants contre des dépenses approximatives et abusives! NON à la D124	NON
Halte aux dépenses inconsidérées!	NON
Un CAD à prix démesuré = des finances dévaluées! NON à la D124	NON
Un projet idéaliste, déconnecté des réalités. Restons pragmatiques!	NON
Un projet mieux maîtrisé pour un environnement préservé! NON à la D124	NON

INDICATIONS POUR LE VOTE

Votre enveloppe blanche de transmission doit contenir :

Pour les Suissesses et les Suisses résidents :

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote blanche
- 1 bulletin de vote avec 7 questions
- 1 brochure explicative pour les sujets fédéraux
- 1 brochure explicative pour les sujets cantonaux
- La présente brochure explicative

Pour les étrangères et étrangers résidents :

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote rose
- 1 bulletin de vote avec 1 question
- La présente brochure explicative

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

 **022 546 52 00**

Du lundi 10 novembre 2025 au vendredi 28 novembre 2025

Le samedi 29 novembre 2025 de 8h00 à 12h00

Le dimanche 30 novembre 2025 de 10h00 à 12h00

Où et quand voter ?

1. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au plus tard le samedi 29 novembre 2025 à 12h00 au service des votations et élections.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 27 novembre 2025 (attention à l'heure de levée du courrier).

Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (rue des Mouettes 13, Les Acacias) jusqu'au samedi 29 novembre 2025 à 12h00.

2. DANS LE LOCAL DE VOTE DE LA COMMUNE (Mairie d'Anières, 1 route de la Côte-d'Or)

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 30 novembre 2025 de 10h00 à 12h00 doivent se munir de leur carte de vote, d'une pièce d'identité et du matériel de vote.